COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi

Pays de Chantonnay

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER D'ARRÊT

Pièce n° 6.11

PLAN DE ZONAGE BOURG

SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	16.12.2015	27.03.2019	XX.XX.XXXX

LE PRESIDENT
Jean-Jacques DELAYE

PAYS DE CHANTONNAY
COMMUNAUTE DE COMMUNES
communauté d'agglomération
65, Av. du Gal de Gaulle
SP 96 - 85111 CHANTONNAY CEDEX
Tél. : 02 51 94 42 23 - Fax : 02 51 94 69 48

Ouest Am'
L'intelligence collective au service des territoires

Avril 2019

0 25 50 m

PLUREAL
FAÇONNONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Légende

- Secteur comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de patrimoine bâti à préserver (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de change de destination (L151-11,2° du Code de l'Urbanisme)
- Elément de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à protéger (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Site archéologique
- Secteur affecté par le bruit - voisinage d'infrastructure de transport terrestre - Catégorie 3